



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00733

Numéro SIREN : 509 619 326

Nom ou dénomination : H2J DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2014 sous le numéro de dépôt 3173

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
TEL : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

ME BERROU JEAN MARC

3 rue Kéravel
29200 Brest

V/REF :

N/REF : 2008 B 733 / 2014-A-3173

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 04/08/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/07/2014
- Changement de président

Concernant la société

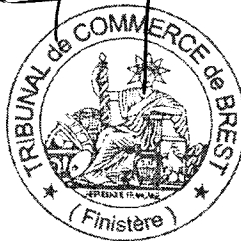
H2J DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
20 quai Commandant Malbert
29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-3173 le 04/08/2014

R.C.S. BREST 509 619 326 (2008 B 733)

Fait à BREST le 04/08/2014,

LE GREFFIER



2014/A/ 3173

H2J DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 951 000 euros
Siège social : 20 quai Commandant Malbert, 29200 BREST
509619326 RCS BREST

COPIE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze,
Le vingt neuf juillet,
A seize heures,

La société H2J, Société par actions simplifiée au capital de 510 800 euros, ayant son siège social 20, quai Commandant Malbert, 29200 BREST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403220031 RCS BREST, Représentée par son Président, Monsieur Jacques JOLIVET,

En présence de Monsieur Jacques JOLIVET, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Jacques JOLIVET de son mandat de Président à compter de ce jour,
~~nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :~~

- la société H2J
société par actions simplifiée au capital de 510 800 euros
ayant son siège social est à BREST (29200) 20 quai Commandant Malbert
RCS BREST 403 220 031
représentée par Monsieur Jacques JOLIVET, Président.

L'associée unique :

- prend acte de ce que la société H2J représentée par Monsieur Jacques JOLIVET a déclaré accepter ces fonctions et qu'il a précisé es-qualité qu'elle n'était empêcher de les exercer par aucune interdiction ni incompatibilité,
- constate qu'en sa qualité de Président de la société, la société H2J aura à compter de ce jour tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts pour une telle fonction, sans restriction.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS H2J

Monsieur Jacques JOLIVET

« bon pour acceptation des fonctions de Président »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
